

Ceci implique nécessairement une prise en charge des autres élèves par la collectivité dans ces temps de décharges scolaires, décrits dans un projet Educatif Territorial.

Dans le cadre de ce décret, le Maire peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale le report de l'application du présent décret à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune.

Au vu des délais très courts d'application des dispositions du décret, des coûts évalués et à supporter par notre collectivité et essentiellement des délais d'organisation, **le Conseil Municipal, à la majorité, moins trois abstentions (Marie-Angèle Jeannin, Françoise Gachot, Guy Berthelot) valide le report de l'application du décret à la rentrée scolaire 2014 – 2015 pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de Beaucourt.**

2-Fermeture de classe à Beaucourt - Motion

Rapporteur : Bénédicte TISSERAND

Après consultation du Conseil départemental de l'Éducation Nationale, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale a informé Monsieur le Maire de Beaucourt, le 11 février 2013, du retrait conditionnel d'un emploi d'enseignant au sein de l'école élémentaire Centre A.

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale justifie ce retrait par une prévision d'effectif en baisse.

Le conseil municipal exprime son désaccord le plus ferme avec cette décision de supprimer un poste à Beaucourt.

En effet, cette décision se base exclusivement sur des considérations arithmétiques, sans prise en compte de la situation locale. Elle va à l'encontre des promesses du Président de la République en direction de l'éducation nationale qui souhaitait faire de l'éducation une politique publique prioritaire.

L'effectif prévisionnel de l'école Centre A pour la rentrée 2013/2014 est de 106 élèves. Il est donc très proche du seuil de fermeture prévu à 109 élèves. Le ministère de l'éducation nationale privilégie ici une approche purement comptable de la situation.

L'école Centre A de Beaucourt est en effet la seule école primaire de la commune à bénéficier d'un cycle complet d'enseignement sans cours à plusieurs niveaux. Fermer une classe dans cette école handicaperait ce groupe scolaire qui fonctionne parfaitement bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De déclarer son opposition aux décisions prises par le gouvernement en matière de réduction des effectifs d'enseignants,**
- **D'appeler Monsieur le Directeur d'Académie du Territoire de Belfort et Monsieur le Recteur d'Académie de Besançon à proposer un nouveau projet pour la rentrée 2013, conforme aux besoins des élèves, favorisant leur réussite,**
- **De soutenir l'ensemble de la communauté éducative, élèves, parents d'élèves, enseignants, agents, qui souhaitent le maintien de cette classe à Beaucourt,**

- **De réaffirmer l'importance de donner à l'éducation nationale, les moyens humains, financiers et techniques, garantissant l'éducation et l'apprentissage de nos enfants.**

URBANISME

3- Avenants concernant les travaux de réfection, de renforcement et création de voirie – Programmes 2011 – 2012 – 2013- 2014

Rapporteur : Hamid HAMLIL

Le 28 avril 2011 un marché à bon de commande a été attribué pour les travaux de réfection, de renforcement et création de voirie – Programmes 2011 – 2012 – 2013- 2014.

Le marché a été attribué à la SA Colas Est d' Eguenigue, pour un montant minimum par bon de commande de 50 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT
Au vu des estimations pour 2013, il est souhaitable de passer le montant maximum à 250 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant.

4- Vente d'une parcelle de terrain à SFR – Remboursement de frais

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal avait délibéré le 21 mars 2011 dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain à SFR sur le territoire de la commune de Beaucourt.

SFR souhaite prendre à sa charge les frais de géomètre déjà engagés par la ville de Beaucourt pour la somme de 932.88 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager le remboursement des frais de géomètre auprès de SFR.

FINANCES

5-Vote du compte administratif 2012 – Budget général (annexe 1)

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance, et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Tournier, Premier adjoint.

Monsieur Jean-Claude Tournier, Premier adjoint, expose au Conseil Municipal.

En application de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (A.T.R), le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif (C.A) avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Ville de Beaucourt

Le document que je vous présente retrace les opérations de dépenses et de recettes réalisées pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Il convient de rappeler qu'en application de l'instruction « M14 », le prélèvement sur la section de Fonctionnement pour financer la section d'Investissement n'est pas réalisé. Le Conseil Municipal est appelé, dans un premier temps, à arrêter le résultat de l'exercice budgétaire puis, dans un second temps, à décider de son affectation.

La loi A.T.R, modifiée impose par ailleurs, afin d'assurer la transparence des engagements financiers des Collectivités Locales à l'égard des tiers, de publier en annexe du Compte Administratif divers documents.

Il s'agit notamment, de 6 ratios destinés à décrire de manière synthétique la situation financière de la commune et de la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide financière et/ou participent au capital et /ou ont bénéficié d'une subvention dont le montant représente au moins 50% des ressources.

Le conseil municipal, à l'unanimité, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif principal 2012.

6-Affectation du résultat du CA 2012 – Budget général

Rapporteur : Cédric PERRIN

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
recettes brutes	1 917 644,14	5 700 850,47
annulations	3 525,48	3 371,96
recettes nettes	1 914 118,66	5 697 478,51
dépenses brutes	2 113 818,10	5 444 875,11
annulations	4 036,19	16 328,31
dépenses nettes	2 109 781,91	5 428 546,80
<i>résultat brut de l'exercice (1)</i>	-195 663,25	268 931,71
<i>restes à réaliser dépenses</i>	<i>573 739,00</i>	
<i>restes à réaliser recettes</i>	<i>354 878,00</i>	
<i>résultat net de l'exercice (2)</i>	-414 524,25	268 931,71
<i>résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	<i>-53 693,87</i>	229 927,05
<i>part affectée à l'investissement</i>		229 927,05
<i>résultat net de clôture de l'exercice (3)</i>	<i>-468 218,12</i>	268 931,71
<i>résultat cumulé</i>	-199 286,41	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 268 931,71 euros à la section d'investissement pour couvrir partiellement le déficit d'investissement constaté de 468 218,12 euros.

7- Vote du compte de gestion 2012 – Budget général

Rapporteur : Cédric PERRIN

Les résultats du compte de gestion 2012 étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2012, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve.**

8-Vote des taux d'imposition pour l'année 2013

Rapporteur : Cédric PERRIN

La proposition de la municipalité est de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2012 à savoir :

- * Taxe d'habitation : 10.17 %
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.42 %
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.25 %

	Bases estimées	Taux appliqué	Produit Attendu en €
T.H	5 102 000	10,17%	518 873
T.F.B	4 615 000	11,42%	527 033
T.F.N.B	17 800	34,27%	6 097

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux précités.

9-Vote du Budget Primitif 2013 – Budget général (annexe 1)

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Conseil Municipal, à la majorité moins quatre abstentions (Guy Berthelot, Marie-Angèle Jeannin, Françoise Gachot, Thierry Besson) vote ce budget.

10-Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Cédric PERRIN

"Vie Associative"	Proposition BP 2013	
	Ordinaire	Projet
SUBVENTIONS		
ABC l'Espoir	100 €	
ACAB (Commerçants)	1 500 €	
Amicale Décorés du Travail	200 €	
Amicale Sapeurs pompiers	800 €	250 €

Ville de Beaucourt

Amicale Parents Collège	200 €	
Amis d'Ailleurs	200 €	
Amis des Orgues de Beaucourt	300 €	
Amis du musée	200 €	
Anciens Combattants FNACA	200 €	
A.C.B.	500 €	
Atelier bois pour enfants	200 €	
ASBVF (Vétérans Foot)	200 €	
Badminton (BCBE)	300 €	
Beaucourt en fête	17 000 €	
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1 600 €	
Beaucourt Handball	400 €	400 €
Boxing Détente Beaucourtoise	200 €	200 €
Cardworld	100 €	
Cavaliers Randonneurs	3 000 €	1 000 €
Chorale au cœur du Grammont	400 €	200 €
Club de l'amitié	200 €	
CSB football	2 000 €	1 500 €
CSB gymnastique	2 700 €	300 €
CSB ski	2 850 €	
CSB Tennis	3 000 €	875 €
Donneurs de sang	200 €	
EVBS	2 500 €	
Gaule Beaucourtoise	400 €	250 €
Ginkgo	200 €	
Gym Volontaire	250 €	50 €
Haltères Egaux	500 €	
Jeunes sapeurs pompiers	300 €	
Judo	1 325 €	
Karaté Club Beaucourtois	1 300 €	
Kino KenKyukai (Aïkido)	200 €	
Maison pour tous	42 685 €	6 000 €
Onde beaucourtoise	200 €	
Passion VTT	500 €	
Pétanque	300 €	150 €
Potagers du Grammont	400 €	
Sauvergarder le Temple	300 €	
Télesud	4 100 €	1 000 €
Twispeel group	1 800 €	200 €
Provision	1 000 €	
Sous-totaux "Vie associative"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	96 810	12 375
TOTAL "Vie associative"	109 185	

"Social"	Proposition BP 2013	
	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
SUBVENTIONS		
CCAS (+ Vie libre + Téléthon)	45 000 €	
Vie libre: 400 €	dont 400 €	
Téléthon (AFM): 300 €	dont 300 €	
Sous-totaux "Social"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	45 000	0
TOTAL "Social"	45 000	

"Divers"	Proposition BP 2013	
	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
SUBVENTIONS		
Classes Vertes	3 500 €	
Marche Gourmande Bornèque	200 €	
Forum Info 3	200 €	
Concours de la Résistance	100 €	
Croix rouge	CCAS	
Accidenté de la vie	CCAS	
Groupe scolaire de Villersexel	CCAS	
Collège foyer socio éducatif	100 €	
Coopérative Bornèque	200 €	
Chorale souv Français Vallée de l'écrevisse	100 €	
Prévention Routière	100 €	
Sésame		
Sous-totaux "Divers"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	4 400	0
TOTAL "Divers"	4 400	
TOTAL "Général"	158 585	

Monsieur Stéphane FROSSARD et Madame Josette Besse, concernés par ce vote en tant que Présidents d'Association, s'abstiennent. **Le Conseil Municipal, à la majorité moins deux abstentions (Stéphane Frossard, Josette Besse) décide de verser les subventions ci-dessus aux associations locales et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2013.**

11-Demande de subvention école BORNÈQUE

Rapporteur : Bénédicte TISSERAND

L'école Bornèque projette une manifestation « Marche Gourmande » le dimanche 7 avril 2013.

Cette marche est destinée à faire partager aux enfants de l'école et à leurs parents un moment de convivialité et d'enrichissement des expériences de chacun.

Il s'agit d'une marche sur un parcours prédéfini au travers de Beaucourt, sécurisé et encadré par les parents, les enseignantes de l'école et des partenaires bénévoles. De nombreux points d'arrêts sont prévus dans des structures municipales.

Pour animer cette manifestation, l'équipe organisatrice a prévu une animation musicale proposée par une harmonie locale. Cette prestation a un coût qui s'élève à 350 €.

Le Ville de Beaucourt souhaite soutenir cette manifestation très intéressante en proposant l'attribution d'une subvention de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Ville de Beaucourt à verser une subvention de fonctionnement exceptionnelle à la coopérative de l'école Bornèque.

12-Renouvellement de la ligne de trésorerie

Rapporteur : Cédric PERRIN

La ville dispose d'une ligne de trésorerie dont le contrat arrive à échéance le 18 avril 2013. Pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, il est nécessaire de renouveler ce contrat, pour un montant maximum de 300 000 €.

Après analyse des offres, il vous est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie interactive dans les conditions suivantes :

- montant : 300 000 €
- durée du contrat : 1 an maximum
- taux d'intérêts applicables : T4M + marge de 1.95 %
- facturation des intérêts : trimestrielle à terme échu
- frais de dossiers : 600 Euros
- commission d'engagement : néant
- commission de mouvement : néant
- commission de non utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les demandes de tirages et de remboursements se feront par le canal internet et les versements et remboursements se feront par la procédure de crédit ou débit d'office sur le compte du comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la ligne de trésorerie.

13-Subvention attribuée à un athlète de haut niveau (annexe 2)

Rapporteur : Didier MILBERGUE

Dans le cadre de la politique municipale, en faveur du sport Beaucourtois et particulièrement les athlètes de haut niveau, je propose, pour accompagner Mademoiselle Dana RADOVANOVIC, la somme de 1000 euros sous forme de subvention.

Vous trouverez en annexe, la convention financière établie entre la ville et les parents de l'intéressée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette subvention et autorise le Maire, à signer les documents ci-joints.

Fin de séance à 21 h 50

Fait à Beaucourt,

Le 26 mars 2013

8

La Secrétaire de séance

Josette BESSE